Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

CABINET
Service communication interministérielle

Tarbes le 11 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération Interministérielle Vacances 2011

Durant tout l'été, les services de l'État regroupés au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ont renforcé leur présence sur le terrain pour protéger au mieux la santé, la sécurité et les intérêts économiques des vacanciers dans le cadre de l' « Opération Interministérielle Vacances 2011 ».

Le *Service Protection des Consommateurs* a surveillé l'information des consommateurs, les pratiques commerciales déloyales, la loyauté des transactions, la qualité, la conformité et la sécurité des produits et services avec une intensification des contrôles dans la restauration, sur les offres touristiques et les activités de loisirs.

Le S*ervice Sécurité Sanitaire de l'Alimentation* s'est attaché principalement au respect des règles d'hygiène alimentaire dans les établissements de production, de stockage et de distribution dont l'activité est accrue durant la période estivale.

Le S*ervice Santé et Protection des Animaux* est intervenu auprès des centres équestres, des refuges pour animaux et des fourrières.

Le *Service Jeunesse, Sports et Vie Associative* a contrôlé les accueils collectifs de mineurs et les activités physiques et sportives encadrées.

Les services ont procédé au total à 546 contrôles, dont 48 à l'occasion de visites conjointes interservices :

- La distribution alimentaire concentre plus de la moitié des contrôles : 311 établissements parmi lesquels 141 établissements de restauration (87 restaurants commerciaux – 22 restaurants rapide ou non-sédentaires – 32 établissements de restauration sociale, centres de vacances notamment), 82 étals sur les marchés, 28 contrôles routiers et 2 refuges de montagne. 24 prélèvements ont été opérés aux fins d'analyse bactériologique, de contrôle d'huile de friture ou de résidus sur des coquillages et poissons.
- Les accueils collectifs de mineurs ont donné lieu à 75 contrôles dont 26 sur des accueils de loisirs et 49 sur des séjours avec hébergement
- 54 contrôles ont porté sur les activités de pleine nature (eaux vives, activités aériennes, parcours acrobatiques en hauteur, baignades, activités équestres, activités de montagne).
- 42 aires de jeux ont été inspectées.
- Les autres contrôles (64) ont porté sur l'hébergement, les commerces et services divers.

D'une façon générale, les prescriptions réglementaires sont respectées.

Les manquements les plus graves relevés ont conduit à une fermeture provisoire de baignade, une mesure d'interdiction à l'encontre d'un organisateur de séjours, la fermeture administrative d'une boulangerie dont l'hygiène était déplorable et à la destruction de 58 kg de denrées alimentaires dans 8 établissements.

Par ailleurs, les services ont procédé à 4 enquêtes administratives relatives à des dommages survenus lors de la pratique d'activités physiques et sportives ou en accueil collectif de mineurs ainsi qu'à une enquête auprès d'un producteur de fromages suite à une Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC),.

Place Charles de Gaulle – B.P. 1350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Les anomalies les plus importantes ont donné lieu à 23 procès-verbaux, 52 mesures de police administrative, injonctions et mises en demeure. Celles plus mineures ont conduit à adresser 98 rappels de réglementation. Elles visent principalement :

1. le non respect de la réglementation sanitaire concernant les denrées alimentaires : hygiène et propreté du personnel, des locaux et matériels, dates limites de consommation dépassées, températures de stockage non conformes, traçabilité insuffisante ou absente.
2. l'utilisation abusive de mentions valorisantes sur les denrées alimentaires : « Bio » par un producteur non habilité - « Foie gras » pour du bloc de foie gras – « Ris de veau » pour du jeune bovin – fausse origine de la viande bovine et de charcuterie – « Ferme » sur du fromage industriel – « Produit de l'agriculture locale » sur des produits de négoce transformés.
3. le défaut d'entretien de certaines aires de jeux.
4. une pratique commerciale trompeuse sur le prix de l'essence à 1 €.
5. la contrefaçon de la marque « GUESS » sur des articles textiles.
6. l'origine « Pyrénées » sur des bérets qui ne pouvaient y prétendre.
7. la non conformité des lieux avec les publicités ou les descriptifs envoyés pour des hébergements saisonniers.

Cette opération est appelée à être reconduite tous les ans. Sans attendre l'été prochain, une Opération Fin d'Année visera la qualité et la sécurité des produits festifs, notamment les denrées alimentaires, les jouets et décors de Noël. Les services interviendront ensuite dans le cadre de l'Opération Vacances à la Neige avec toujours le même souci d'assurer la protection des usagers et consommateurs.

•